

COMMUNE DE WALFERDANGE

ETABLISSEMENTS CLASSES

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société ProSolut S.A. de Wecker a demandé, au nom et pour le compte de la Ville de Luxembourg, l'autorisation pour l'extension d'une station d'épuration à Bereldange, 1, rue du Pont, numéros cadastraux 71/2018, 78/2019, 239/2580.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public aux secrétariat communale de Walferdange du 21 septembre au 6 octobre 2020.

Les réclamations écrites devront parvenir au collège échevinal de la commune de Walferdange endéans ce délai. Le bourgmestre de la commune de Walferdange ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le 7 octobre 2020 à 10h00 heures au secrétariat communal de Walferdange.

Le présent avis reste affiché du 21 septembre au 6 octobre 2020.

Walferdange, le 21 septembre 2020

Le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Walferdange,
François SAUBER, Michel FEIDT, Danielle VAN ACKER,